

## Dans ce numéro

### Page 1 :

- ▶ Editorial

### Page 2 :

- ▶ Argent public / profit privé
- ▶ Inquiétude des salariés
- ▶ Casse de l'industrie

### Page 3 :

- ▶ Augmentations individuelles
- ▶ **Arrêt maladie :**  
Faisons respecter nos droits à congés !

### Page 4 :

- ▶ Réduire le temps de travail pour transformer la société.

### Page 5 :

- ▶ **INDONÉSIE :**  
Destruction des forêts et expropriation des paysans
- ▶ Une méthode courante
- ▶ La CGT Michelin aux côtés des paysans Indiens

### Page 6 :

- ▶ Encore un élu CGT licencié
- ▶ Répression syndicale
- ▶ La Ligne Éthique

\* \* \* \* \*

## Actualité des sites :

### Page 7 :

- ▶ **Ladoux – G25 :**  
Une injustice aggravée
- ▶ **Chantemerle :**  
La Polyvalence des Caristes, une Pratique Abusive ?

### Page 8 :

- ▶ **Cataroux – C2 :** Non aux suppressions d'emplois

Les élections européennes ont amplifié la crise démocratique que nous constatons depuis de nombreuses années. La moitié des citoyens ne s'est pas rendue aux urnes et parmi les votants, un tiers de ceux-ci se sont exprimés en faveur de l'extrême droite.

Ce résultat dramatique a eu pour conséquence la dissolution de l'assemblée nationale par un président vexé et surtout inconscient des conséquences de son acte.

Cela permet d'entrouvrir les portes du pouvoir à Marine Le Pen et à toute sa clique nauséabonde.

Une victoire de l'extrême droite aux prochaines élections législatives serait catastrophique pour les salariés, les précaires, les privés d'emplois et les retraités.

A chaque fois qu'elle a eu possibilité d'agir au parlement Européen ou à l'assemblée nationale cela a toujours été en faveur des nantis et des multinationales.

Cette campagne express aura permis de mettre en lumière le comportement carriériste de certains élus de droite, prêt à contourner les valeurs sur lesquelles ils ont été élus lors des élections précédentes pour espérer garder leurs députations.

Les principaux partis politiques de gauche se sont rangés sous la bannière du FRONT POPULAIRE. Cela doit nous rappeler que la dernière fois que cet intitulé avait été utilisé, c'était déjà pour faire front contre le fascisme.

Autre événement à venir dans les prochaines semaines, les Jeux Olympiques de PARIS 2024.

Cet événement a été l'occasion de conquérir de nouveaux droits sociaux pour certaines catégories de salariés. Comme par exemple un accord minimisant les effets de la réforme de la retraite pour les cheminots, des hausses de salaires substantielles pour d'autres. Mais tout cela a été gagné par la lutte dans les entreprises.

L'image de la France doit être irréprochable, selon nos gouvernants, qui n'ont pas hésité à créer des « SAS Régionaux Temporaire » pour évacuer les migrants et personnes sans domicile fixe de la capitale. Dommage que cela soit temporaire, pour une fois que l'on trouve un logement DÉCENT pour ces personnes.

**Bonnes Vacances à tous.**

le 19 juin 2024



## ENCORE DE L'ARGENT PUBLIC POUR FINANCER DES PROJETS PRIVÉS

Michelin a communiqué, début juin, sur la nouvelle société de « *Biotech Open Platform* » qu'il va créer en partenariat avec notamment Danone et le Crédit Agricole.

Sur un coût annoncé de 16 millions d'euros pour ce projet, **la région va en financer pret d'un tiers avec 5 millions d'argent public !**

Pourtant ces trois groupes ont fait des bénéfices records en 2023 avec 2 milliards pour Michelin et, respectivement, 2,3 et 8,2 milliards d'euros pour ses partenaires.

Ils pouvaient largement financer intégralement ce projet.

**Mais pourquoi se priveraient-ils de ces aides publiques ... qui contribueront encore à augmenter leurs profits ?**



## INQUIÉTUDE DES SALARIÉS

Lors d'un CSEC extraordinaire le 19 avril convoqué par les représentants des Organisations Syndicales (OS), de nombreuses questions ont été posées à la direction au sujet de l'avenir de trois sites français : Cholet, Joué-lès-Tours et Vannes.

En effet, les élus sont inquiets de l'avenir de ces sites industriels.

L'entreprise devait répondre rapidement pour laisser le temps aux OS d'enclencher un droit d'alerte si nécessaire avant la période estivale.

Mais Michelin a décidé de donner les réponses en 2 temps.

Il s'agit sans aucun doute d'une manœuvre qui a pour but de différer l'engagement de la procédure d'alerte.

Nous avons donc eu droit à un ensemble de chiffres plus ou moins connus par les représentants du personnel, un état des lieux, avec de nombreux commentaires pour endormir notre vigilance et nous expliquer qu'il n'y a pas péril en la demeure. En tout cas, pas tout de suite. Même si l'entreprise dit comprendre parfaitement notre inquiétude.

Elle nous sort des arguments tels que :

- Si le taux de charge est en baisse et si le coût façon est en hausse ces dernières années sur ces sites, il y a toujours une bonne explication.
- Les chiffres bruts ne signifient rien.

Bref, circulez, il n'y a rien à voir.

**Aurons-nous des réponses plus concrètes au prochain CSEC qui se déroulera à la fin du mois de juin ?**

**Les salariés, eux, ne peuvent pas attendre !**

## CASSE DE L'INDUSTRIE

En 2024, les dividendes versés (pour l'exercice 2023) par les entreprises du CAC 40 ont atteint la somme mirobolante de 97,1 Milliards d'euros.

**L'argent est bien là**, mais il est accaparé par les actionnaires au dépend de la rémunération des salariés et de leurs conditions de travail.

Entamée depuis plus de 40 ans, la désindustrialisation se poursuit en France.

**Ainsi, depuis 6 mois, les salariés de nombreux sites sont menacés par des plans de suppressions d'emplois ou toute autre procédure, avec les mêmes conséquences pour les travailleurs.**

Nous pouvons citer YARA à Montoir de Bretagne (139 emplois), ADISSEO Commeny (47 emplois), AIR LIQUIDE (479 personnes sur le site plus 500 dans sa filiale PHARMA DOM), SANOFI (320 emplois), EXXON MOBIL à Gravenchon (677 emplois), YVES ROCHER (300 emplois),... la liste est longue.

**Ce sont aujourd'hui 3500 emplois qui sont menacés par cette casse sociale. Et, chez Michelin, nous risquons de subir le même sort.**

**L'automne s'annonce ROUGE.**

## **AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES : INSUFFISANTES ET INJUSTES PAR DÉFINITION**

Michelin a octroyé en mai les augmentations individuelles (AI) pour l'année 2024.

Une nouvelle fois, ces AI aléatoires et injustes ne compensent pas le bas niveau des augmentations générales face aux hausses des prix passées et actuelles.

Et nombreux sont ceux qui se voient attribuer une augmentation individuelle de 0%, une situation inacceptable qui creuse encore les écarts de salaire au sein du groupe.

L'inégalité et le manque de transparence sont inhérent au système des augmentations individuelles.

Face à l'inflation galopante et aux profits records enregistrés par Michelin, la CGT revendique une revalorisation salariale plus ambitieuse et juste pour l'ensemble des salariés.

**Il est indispensable que les richesses générées par leur travail reviennent aux salariés.**

Nous exigeons une meilleure répartition des richesses au sein du groupe et des mesures concrètes pour garantir une justice salariale pour tous.

### **Les revendications de la CGT :**

- Des augmentations générales significatives pour tous les salariés
- L'indexation des salaires sur la hausse réelle des prix
- Une revalorisation des minimas salariaux.
- Pas un salaire mensuel en dessous de 2200€ nets.
- La prise en compte de la polyvalence
- La fin des augmentations individuelles à 0%



**Mais seule la mobilisation de tous permettra de défendre nos droits et d'obtenir des augmentations de salaire à la hauteur des profits réalisés par le groupe Michelin.**

## **ARRÊT MALADIE : FAISONS RESPECTER NOS DROITS À CONGÉS !**

Grâce aux batailles juridiques menées, en particulier par la CGT, le gouvernement a dû modifier le Code du travail pour le mettre en conformité avec le droit de l'Union Européenne (UE) s'agissant de l'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie.

Certes, force est de constater que, sous la pression patronale, le gouvernement s'est contenté d'une application a minima du droit de l'UE. Mais c'est tout de même une avancée pour les droits des travailleurs !

### ➤ **Désormais, les salariés acquièrent des congés payés même en arrêt maladie :**

Cependant, le gouvernement a décidé de restreindre le plus possible les droits des travailleurs, en limitant à 2 jours par mois donc 24 jours ou 4 semaines par an (contre 2,5 jours par mois) les congés payés acquis en arrêt.

### ➤ **Les arrêts pour accident du travail ou maladie professionnelle :**

Désormais, les salariés en arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle acquièrent des congés payés **pendant la totalité de leur arrêt, quelle que soit sa durée** (au lieu d'un an précédemment).

### ➤ **Rétroactivité des droits : Exigez un rattrapage des congés pour les années précédentes :**

**La loi est rétroactive et s'applique aux arrêts de travail du 1er décembre 2009 au 23 avril 2024.**

Cependant, pour chaque période de référence antérieure (années 2010 à 2023), le cumul des jours de congés déjà acquis et des congés supplémentaires est plafonné à 24 jours ouvrables.

Attention : A compter du 24 avril 2024, les salariés n'ont que 2 ans pour réclamer à leur employeur les congés payés qui leurs sont dus.

**Si vous êtes concerné, ne tardez pas à faire la demande à Michelin.**

- **En cas de difficulté à faire respecter vos droits ➡ Contactez un militant CGT**

## RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ.

Tout au long du XXe siècle la CGT s'est toujours battu pour la réduction du temps de travail.

Aujourd'hui, la lutte se poursuit pour obtenir la semaine de 32 h.

Cette réduction doit être envisagée comme une réduction sur l'ensemble de la carrière et non seulement du temps hebdomadaire, avec par exemple un retour à la retraite pleine à 60 ans, ou l'allongement du congé maternité, paternité ou parental.

Cette diminution du temps de travail s'inscrit aussi dans une transformation globale de la société et correspond aux enjeux environnementaux de notre époque.

Bien évidemment, cette réduction ne doit s'accompagner en aucune manière d'une perte de salaire. Et il s'agit bien de travailler 32h et non 40h sur 4 jours.

Autre bénéfice, déjà constaté lors du passage aux 35h, la création d'emplois pour permettre à tous de travailler.

Il faut en finir avec les idées reçues. Des expériences sont déjà menées partout dans le monde et en France dans quelques entreprises. Il s'agit aussi aujourd'hui d'une manière d'augmenter l'attractivité car les jeunes générations aspirent à plus de temps libre.

Pour financer ce progrès majeur, il existe de nombreux leviers économiques, avec entre autres, la mise à contribution des revenus du capital, ou l'imposition de contrôler les aides publiques massives versées aux entreprises et leur réorientation si nécessaire.

La réduction du temps de travail se traduirait aussi par une moindre consommation énergétique et de ressources et aurait donc un effet bénéfique. La diminution du temps de travail peut aussi permettre de mieux consommer. Le temps dégagé pourrait accélérer le développement des circuits courts de l'autoproduction alimentaire et de la coopération dans des jardins partagés.

**Ce projet de société est diamétralement opposé à celui du capital pour qui le travail reste appréhendé comme un coût qu'il faut constamment réduire afin de maximiser toujours plus les profits.**



*Pour approfondir, scannez le QR code :*



## INDONÉSIE : DESTRUCTION DES FORÊTS ET EXPROPRIATION DES PAYSANS

Le journal Médiapart a publié fin mai un article sur les plantations d'hévéa en Indonésie, intitulé « *Caoutchouc : Michelin dérape en Indonésie* ». Comme sur beaucoup de sujet, il y a en effet un gouffre entre la communication de l'entreprise et la réalité.

Dans sa communication officielle, Michelin cache que cette forêt a été « déforestée » par un de ses partenaires, la société Barito Pacific, avec la complicité de l'Etat Indonésien. Comme le souligne l'article de Médiapart, **les conséquences sont catastrophiques pour plusieurs espèces animales en danger critique d'extinction.**

La convention passée avec le WWF, tant mise en avant pas Michelin, n'y change rien. Comment cette organisation pourrait être crédible alors qu'elle est rémunérée par l'entreprise, comme le révèle Médiapart ?

Pourtant, la filiale locale de Michelin, qui exploite ces terres, a reçu en 2018, 95 millions de dollars d'un partenariat international porté par l'ONU pour soutenir le « développement durable » !

**Et surtout, il y a un autre aspect : non seulement la forêt a été ravagée, mais les paysans ont perdu leurs moyens d'existence.**

Dès 2010, les paysans de cette région dénonçaient l'accaparement de terres et leur expropriation par les grandes entreprises de plantation de Caoutchouc, dont Michelin.

Leurs réactions avaient entraîné interpellations et emprisonnements par l'Etat Indonésien.

### CETTE SITUATION DRAMATIQUE EST TOUT SAUF UN DÉRAPAGE !

**C'est, au contraire, une méthode courante pour Michelin !**

**Au Nigéria**, à partir de 2007, les villageois et paysans ont été expropriés de leurs terres par l'Etat, qui a rasé les forêts et les champs. Ce sont des fermes qui ont été détruites sans compensation aucune pour que Michelin puisse implanter des hévéas.

Les terres, qui étaient précédemment cultivées par les femmes, leur permettaient de faire vivre leur famille et d'avoir une certaine indépendance financière, qu'elles ont perdues lorsque ces terres ont été rasées et mises à la disposition de Michelin.

**En Inde, il en a été de même** avec la construction de l'usine près de Chenay dans la région du Tamil Nadu.

L'Etat local a mis la main sur des terres et une forêt qui étaient occupées par un village de 5000 habitants, constitué à 90% d'Intouchables, la caste la plus pauvre et la plus méprisée.

Les villageois ont multiplié les actions pour défendre leur droit à vivre de leurs cultures et de leur élevage. Mais le gouvernement de l'Etat local a réprimé les opposants pour les faire taire.

Dans le même temps, il a réformé le code du travail dans un sens plus favorable aux employeurs et a classé cette usine comme "projet d'utilité publique".

## INDONÉSIE : CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR !

L'entreprise affirme que, depuis 2015 :

« *Michelin poursuit le développement d'un projet pilote, ambitieux et de long-terme, de plantations durables d'hévéas (...) dans le cadre d'une stratégie de développement durable de long-terme et d'un engagement "zéro déforestation" », en exploitant des « forêts tropicales fortement dégradée et déforestée avant l'implication de Michelin ».*

**Encore une fois, dans sa communication, Michelin veut faire oublier ses responsabilités et se donner le beau rôle.**

## LA CGT MICHELIN AUX CÔTÉS DES PAYSANS INDIENS

Au cours d'une réunion publique, organisée en janvier 2012 à Clermont-Fd notamment par la CGT Michelin, une militante d'une ONG indienne dénonçait les conditions d'implantation de l'usine Michelin dans la province du Tamil Nadu.

Ce terrain de 1.400 hectares a été acquis par la province du Tamil Nadu afin d'en faire une zone industrielle. Le combat des villageois a commencé bien avant que Michelin ne décide d'implanter cette usine sur cette zone.

Pour elle, « **en décidant de s'installer ici Michelin ne pouvait ignorer le combat engagé par les villageois** ».



## RÉPRESSION SYNDICALE

Christian PORTA (Neuhauser), Jean Paul DELESCAUT (Union Départemental CGT 59), Cyril GERVAIS (Michelin), Thimoté ESPRIT (Toray), ces noms ne vous disent sûrement rien, mais ils ont tous, deux points communs :

- Ils sont tous élus ou délégués CGT
- Ils sont TOUS victimes de répression syndicale de la part du gouvernement ou de patrons sans scrupules.

Notre camarade Jean Paul DELESCAUT a été condamné à un an de prison avec sursis par la justice, pour avoir écrit un tract de soutien à la Palestine.

Mais pour les autres militants cités précédemment, les sanctions ont été infligées par leurs employeurs.

L'illégalité des procédures engagées ne font pas reculer le patronat dans sa volonté de se débarrasser de personnes actives et revendicatives dans leurs entreprises.

Nous assistons à la mise en place d'une forme de « police de la pensée » qui a comme objectif la soumission totale des salariés.

**La CGT sera toujours solidaire de ses représentants dans des situations similaires.**

## ENCORE UN ELU CGT LICENCIÉ

Notre camarade Timothée Esprit, représentant syndical de l'entreprise Toray (64), a été convoqué le mardi 28 mai 2024 à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement. Le seul et unique motif de cette convocation est son soutien à la Palestine avec une photo posté sur son compte Facebook.

Encore une fois, nous pouvons constater à quel point, la bourgeoisie française soutient la politique génocidaire de Netanyahou à l'encontre du peuple palestinien.

Le 4 juin 2024 notre camarade a reçu sa lettre de licenciement. Il s'agit d'une attaque contre tous les salariés de son entreprise. C'est aussi une remise en cause du droit d'expression dans le cadre du soutien au peuple palestinien.

**La CGT Michelin apporte tout son soutien à Timothée et à sa famille.**

## LA LIGNE ÉTHIQUE : ENTRE PROTECTION ET DÉNONCIATION

**La lutte contre le harcèlement et la discrimination au sein de l'entreprise doit être une de nos priorités.**

Michelin a tenté d'y répondre par la mise en place de sa « Ligne Ethique ».

Cependant, ce dispositif fait face à des critiques croissantes concernant son utilisation.

Des témoignages récents indiquent que cette ligne éthique est de plus en plus utilisée comme un outil de délation.

Certains employés l'utiliseraient non pas pour signaler de véritables abus, mais pour nuire à des collègues ou obtenir des avantages personnels. A l'inverse, l'entreprise ne donne parfois aucune suite à certains signalements.

Cette déviation de l'objectif initial pose de sérieux problèmes, tant pour les accusateurs que pour les accusés, sur un retour probable au sein des équipes.

Dans un contexte où les relations professionnelles sont parfois tendues, cet outil peut devenir une arme redoutable.

La ligne éthique offre une solution temporaire aux salariés, mais **elle ne doit pas être vue comme un substitut au dialogue et aux relations humaines.**

**Il est essentiel de privilégier une vraie communication entre les salariés pour dissiper les malentendus, tout en travaillant avec les élus/mandatés CGT pour obtenir une gestion équitable des conflits.**

## **LADOUX – G25**

### **UNE INJUSTICE AGGRAVÉE**

Le logiciel BMA est normalement conçu pour gérer la maintenance, notamment préventive.

Mais il est aussi fréquemment utilisé par la hiérarchie pour surveiller les salariés.

Ainsi, un technicien de maintenance de G25 a été sanctionné d'une mise à pied pour l'exemple.

Il lui est reproché d'avoir anticipé l'encodage d'une opération alors que cela se pratique couramment.

D'ailleurs, 12 de ses collègues ont signé une pétition dans laquelle ils signifient que cette pratique est habituelle et connue.

Ce salarié a été sanctionné par l'entreprise en utilisant de manière abusive, à des fins disciplinaires, l'application BMA, en violation des directives de la CNIL liée à l'utilisation des données collectées via les GMAO.

Ce camarade est reconnu par la hiérarchie comme un des meilleurs du service avec dix ans d'ancienneté.

Nous appelons dorénavant tous les techniciens de maintenance à demander systématiquement un écrit à leur hiérarchie avant d'exécuter un ordre de travail.

## **CHANTEMERLE**

### **LA POLYVALENCE DES CARISTES, UNE PRATIQUE ABUSIVE ?**

La polyvalence sur les 3 îlots de CML est devenue un critère clé pour les caristes souhaitant obtenir un coefficient supérieur.

Certes, cette polyvalence leur permet de diversifier légèrement leur activité, mais elle vise surtout à garantir une flexibilité maximale du salarié.

Dans la réalité, de nombreux caristes reçoivent une formation sur deux îlots, mais la formation sur le troisième se fait souvent attendre indéfiniment.

Ainsi leurs compétences sont pleinement utilisées sur les deux îlots qu'ils maîtrisent déjà, mais ils ne bénéficient pas de l'augmentation de coefficient promise.

Il faut absolument revoir la formation et l'attribution des coefficients.

Les caristes formés sur deux îlots doivent déjà voir leur progression reconnue et récompensée.

Une communication claire sur les critères et les délais de formation est également nécessaire pour restaurer la confiance des salariés.



**Rejoignez la CGT,  
le Syndicat  
de tous les salariés !**

**Site internet :**  
[www.cgtmichelin.fr](http://www.cgtmichelin.fr)



**Pour adhérer en ligne :**  
Rubrique « *Se syndiquer* »

**Pour joindre  
votre syndicat :**

**04 73 36 07 71**  
[contact@cgtmichelin.fr](mailto:contact@cgtmichelin.fr)

**Contacts :**

Romain Baciak :  
06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :  
06.80.91.32.76

Hervé Charnet :  
06.80.44.60.22

Dominique Leclair :  
06.80.18.75.13

Eric Gouttebaron :  
06.31.34.88.63

Gérald Lobo :  
06.67.69.56.55

## **CATAROUX – C2**

### **NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Lors de la réunion du CSE du 28 mai 2024, la direction a confirmé son intention de transférer un tiers de la production de C2 vers les usines C3M d'ici 2026 (projet "200K"), avec **180 suppressions de postes à C2**.

Comme elle ne prévoit pas de création de poste dans les autres ateliers et services, **cela entrainera donc 180 emplois de moins sur le bassin clermontois et autant de chômeurs en plus à venir.**

Il y a de fortes inquiétudes chez beaucoup de travailleurs sur le sort de ceux qui devront trouver un autre poste :

- **Ceux qui sont en CDI** ne savent pas quand ils devront trouver un autre emploi, ni à quelles conditions ? Auront-ils plusieurs choix ? Quelle conséquence en cas de refus d'un poste ?
- Quant à **ceux qui sont en Intérim ou en CDD**, vont-ils devoir pointer au chômage alors que Michelin engrange toujours plus de profits ?

### **C'est notre avenir qui est en jeu et nous ne devons pas rester spectateur.**

Nous devons prendre collectivement notre avenir en main. Car individuellement nous ne pèserons rien face à la hiérarchie.

Les futures mutations ne sont pas une affaire individuelle.

### **C'est tous ensemble que nous devons :**

- **Imposer l'embauche en CDI de tous nos camarades en intérim ou en CDD**
- **Exiger pour tous des garanties et imposer nos conditions de mutation**

Au-delà de l'atelier C2, c'est tous les emplois du groupe qui sont menacés par la recherche de plus de profits.

- **Les menaces qui pèsent sur nos camarades de C2 nous concernent tous !**

## **NE PAS SE CONTENTER DES RÉPONSES DE LA DIRECTION**

Au cours de la réunion du CSE du 28 mai 2024, les représentants de la direction ont été clairs sur une partie des questions posées par vos élus CGT.

Ainsi, elle n'a pas l'intention de reconduire la prime de mutation à GRV qui avait été mise en place il y quelques années. Et elle ne compte pas compenser, au-delà des rachats ponctuels habituels, les pertes liées au changement de forfaits (nombre heures payées par mois, nombre de JDR).

Mais, lorsque nous l'avons interrogée sur les échéances et sur les conditions de mutation, elle a prétexté des incertitudes dans le calendrier des transferts de production vers le C3M pour ne pas répondre aux questions légitimes des travailleurs de l'atelier.

**Vos élus ont fait remarquer que, si l'entreprise est dans « l'incertitude » concernant l'évolution des productions, ce sont surtout les salariés qui sont dans l'incertitude !**